

## Inscription Vide Poussette du 6/04/2025

Dossier à envoyer à :

Txikan, Adnot Céline, Logt 01, Résidence les Abélias

2 avenue des saules 40230 Tosse

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....à : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Ville.....

Tel : .....

EMail : .....

Titulaire de la pièce d'identité n° : .....

Délivrée le : ..... Par : .....

Il y aura un point restauration , Prendrez-vous le repas sur place? oui  non

### Emplacements :

**10€ l'emplacement de 2 mètres**, soit 5€ le mètre avec table en intérieur

nombre d'emplacements ..... x 10€ = .....€

**ou 12€ l'emplacement de 3 mètres**, soit 4€ le mètre sans table en intérieur

nombre d'emplacements ..... x 12€ = .....€

**TOTAL A REGLER : .....€**

**Joindre au dossier le Règlement à l'ordre de l'association Txikan, Et Une copie de votre pièce d'identité recto/verso.**

### Déclare sur l'honneur :

De ne pas être commerçant et vendre que des affaires personnelles et usagées (*article L.310-2 du code de commerce*)

De non-participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (*Article R321-9 du code pénal*)

**(date et signature)**

[Liste de vos articles :](#)

**COCHEZ LES CASES CORRESPONDANTES**

<b>*****BÉBÉS *****</b>	
VÊTEMENTS	
DEGUISEMENTS	
CHAUSSURES	
JOUETS	
JEUX DE SOCIETE	
LIVRES	
<b>*****ENFANTS *****</b>	
VÊTEMENTS	
DÉGUISEMENTS	
CHAUSSURES	
JOUETS	
JEUX DE SOCIÉTÉ	
LIVRES	
<b>*****ADOS*****</b>	
VÊTEMENTS	
DÉGUISEMENTS	
CHAUSSURES	
JOUETS	
JEUX DE SOCIETE	
LIVRES	
<b>MATERIEL PUERICULTURE (poussette, chaise haute, linge de lit, etc...)</b>	

# **RÈGLEMENT DU VIDE POUSSETTE TXIKAN**

**Article 1.** Cette manifestation est organisée par L'ASSOCIATION TXIKAN sur le site de Saubrigues , **le 6 Avril 2025**

L'accueil des exposants débutera à 7h30 et se terminera à 17H, **il sera demandé de ne pas commencer à remballer avant 17H.**

**Article 2.** Le vide poussette est réservé aux particuliers non professionnels Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. Conformément à la loi 2005-882 du 2 Août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.

**Article 3.** toute personne présente à cette manifestation devra remplir, et signer le dossier d'inscription, afin d'inscrire les informations dans un registre à disposition des services de contrôle.

**Article 4.** Lorsque l'on vous attribue un numéro, vous bénéficiez d'emplacements à 10€ pour 2 mètres avec table en intérieur, ou 12€ pour 3 mètres sans table en intérieur. Une fois l'inscription validée, celle-ci ne sera pas remboursable. Sauf cas exceptionnel justifié, qui fera l'objet d'une réunion décisionnaire avec le bureau de l'association Txikan.

**Article 5.** Dès leur arrivée, les exposants sont invités vers leurs places , **puis à se garer derrière la mamisèle avant 8H30** afin de ne pas gêner la circulation devant les commerces et de laisser de la place aux visiteurs.

**Article 6.** Les emplacements sont attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications ou non.

**Article 7.** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les objets non vendus, emballages, poubelles **ne pourront pas être laissé sur place.**

**Article 8.** il vous sera demandé d'amener votre sac poubelle, et de ne pas trop déborder de votre emplacement, afin de laisser des allées agréables.

**Article 9.** L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de contrainte et de refuser toute demande d'inscription dont le dossier est incomplet, ou lorsque tous les emplacements ont été attribués.